

FS-R TERRE DU 08 OCTOBRE 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour cette dernière FS de Réseau TERRE avant les élections MINARM du 3 au 10 décembre 2026, **la CGT** rappelle l'importance de la prévention sous tous ses aspects.

La dernière réforme de la Fonction Publique de 2019 a fusionné les Comités Techniques et les CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) dans une nouvelle instance dit Comité Social au sein duquel les FS (Formation Spécialisée) reprennent ces attributions en mode dégradé sur certain aspect.

Les fonctions des agents en charge de la prévention et de l'environnement sont capitales et souvent pas assez valorisées. Le manque de reconnaissance peut être à la fois dans les moyens alloués, le statut et la reconnaissance de leurs missions.

Souvent conseillé du commandement, les agents de prévention et les chargés de prévention se retrouvent aussi souvent malheureusement entre le marteau et l'enclume et les résistances aux changements peuvent être parfois très fortes.

Concernant l'amiante **la CGT** réitère sa ferme opposition à la fin de l'ASCAA (Allocation Spécifique de Cessation anticipée d'Activité de travailleurs de l'Amiante). L'extinction de ce dispositif serait envisagée pour le 31 décembre 2027, mais rien n'ai arrêté à ce jour.

La CGT rappelle que les cartographies amiante ne supprime pas les risques et que certains recensements ne sont pas fiabilisés encore aujourd'hui.

Dire que l'interdiction de 1997 de l'amiante en France est caduque au bout de 30 ans, nombres d'années étant considérées comme risque de déclenchement de maladies liées à celle-ci est certes mathématique mais ne répond pas à la réalité terrain.

Le plomb est aussi un problème de santé publique non négligeable qui fait l'objet d'une surveillance en France comme par exemple à travers le diagnostic CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb) et dans les réseaux d'eau potable. Au MINARM des risques spécifiques sont clairement identifiés et devraient être traités avec des mesures de prévention pas toujours connues et appliquées.



Face à l'augmentation prévisible des risques liés aux fortes chaleurs **la CGT** demande la mise en place de mesures concrètes afin de protéger la santé et la sécurité des agents. Nous demandons que ces mesures soient anticipées et intégrées au DUERP (Document Unique Evaluation aux Risques Professionnels) et non mise en place uniquement quand la situation devient critique.

L'adaptation des infrastructures est un chantier colossal car l'anticipation a été nulle. Au vue de la « dette grise » accumulée par un sous-investissement chronique, on se retrouve aujourd'hui face à un mur de réinvestissement gigantesque, mais nécessaire. Les nouvelles normes de constructions permettent d'éviter le tout climatisation systématique qui constitue une technologie couteuse et nocive pour l'environnement.

Rappelons que les élections professionnelles de décembre 2026 détermineront la nouvelle représentativité dans les instances du MINARM.

Historiquement **la CGT** a fortement défendu et développé en 1982 les prérogatives des CHSCT devenu aujourd'hui FS. Ne pas considérer la prévention comme une simple obligation réglementaire c'est garder une longueur d'avance sur les conséquences que peuvent avoir les négligences.

La CGT vous remercie de votre attention

